



LES AMIS D'ACCOMPAGNER A.S.B.L.

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid

EDITORIAL

Vos « Huit Chemins d'espérance » publiés dans votre dernier rapport d'activité ne montrent-ils pas un visage trop optimiste de votre action ? Telle est la question qui m'a été adressée. Rassurez-vous, s'il nous arrive de partager la joie de nos bénéficiaires, il nous arrive aussi de vivre avec eux souffrances, échecs, impasses.

Nous devons apprendre à gérer notre impuissance. Cette dernière nous révolte et nous pousse parfois à des actions imprudentes qui conduisent bénéficiaires et bénévoles dans des voies sans issue. Il faut une dose d'humilité pour s'avouer être incapable de gérer telle ou telle détresse. C'est plus réconfortant de se prendre pour le bon Dieu et de croire pouvoir tout résoudre. C'est un leurre.

Avant de se lancer à corps perdu dans une action, un sage nous invite à nous poser d'abord quelques questions : 1° M'a-t-on demandé de l'aide ? 2° Ai-je mandat pour le faire ? 3° Suis-je compétent ? 4° Ai-je envie d'agir ? Si je ne réponds ne fusse qu'une fois non à l'une de ces quatre questions, je me prends pour « le sauveur » qui risque de se transformer en « dictateur » pour arriver à ses fins.

Pour le bien de tous, de plus en plus, nous serons amenés à mettre des limites à notre action. Notre désir d'aider est immense. Nos moyens limités. Nous devons l'admettre.

Frère Guy

Témoignage d'une bénévole

15 ans à Accompagner

Au début des années 2000, j'ai vu la naissance du projet et j'ai participé aux réunions de préparation.

Le désir de venir en aide aux personnes en difficultés était bien présent en moi mais restait assez vague et imprécis. Puis, en découvrant des situations difficiles, réelles, concrètes, j'ai connu différents sentiments. Je me suis sentie bousculée, démunie, dépassée, triste, sans voix, révoltée. Que faire ? Que dire ? Comment réagir ? Tout est à apprendre.



Je me souviens d'une mission où j'accompagnais une dame chez la médiatrice de dettes. Elle avait de nouveaux créanciers et elle redoutait de les rencontrer. Tout, dans son attitude, montrait combien ce rendez-vous lui était pénible. Je ne connaissais rien à la procédure et ce qui m'a marquée, c'est le côté dur et humiliant de l'entretien. En sortant de l'entretien, j'étais désespérée et profondément triste. Et les mots échangés avec la personne accompagnée me semblaient inappropriés et pauvres.

Au fil des années, j'ai découvert des situations de précarité, de difficultés administratives, des problèmes de logement, des visites chez l'avocat ou au bureau d'aide juridique. Pendant les missions d'accompagnement, il me semblait important d'essayer de faire un pas en vue de résoudre une difficulté. Mais, le chemin est long. C'est un vrai travail de patience et de persévérance. On est très vite confronté à ses propres limites et au fait que tout prend du temps.

J'ai appris à connaître les personnes, leur vécu, leurs sentiments, leur détresse, leur colère et aussi leur besoin d'être reconnues, d'être écoutées, leur courage et leur désir de trouver des solutions à leurs problèmes. Je les remercie pour tout ce qu'elles m'apportent par leur partage de vie, leur confiance et leur espérance.

Depuis quelques temps déjà, je suis à l'accueil au bureau de l'Association. Chaque semaine, je retrouve une équipe dynamique, organisée et avec un esprit d'entraide et de convivialité destiné à tous.

Le bénévolat à Accompagner nourrit ma vie et élargit mon cœur. Ce service est pour moi un chemin d'apprentissage et de découvertes, un chemin de patience, d'écoute et de respect.

Bernadette

La charte de bienvenue

L'association possède depuis sa création une charte à laquelle les bénévoles adhèrent lors de leur engagement. Cette année, l'association a désiré rédiger une charte de bienvenue à destination des bénéficiaires. Elle représente notre engagement auprès de ceux que nous accueillons. Cette charte décrit notre action à leur endroit, la façon de la mener et les limites de celle-ci.

1. Toute personne en difficulté, sans discrimination, est **accueillie** convivialement sur rendez-vous et écoutée dans une relation de confiance.
2. Après analyse de sa situation sociale, pour l'**orienter** vers le ou les service(s) compétent(s), le plan des démarches est établi avec elle.
3. À sa demande de soutien, sur base d'un ordre de mission, elle est **accompagnée** de manière professionnelle partout en Belgique.
4. Chaque accompagnement donne lieu à un rapport de mission destiné à son **suivi**, assuré dans la limite des possibilités.
5. Toute Organisation sociale ne pouvant assumer l'accompagnement de terrain peut en **faire la demande**.
6. Fondée sur le bénévolat, l'Association ne donne pas d'argent, mais offre ses services **gratuitement**.
7. Chaque personne œuvrant en son sein est tenue au **secret professionnel**.
8. La finalité de l'Action vise à la fois la (ré)insertion sociale et l'autonomie accrue de la personne aidée en vue de son « **mieux-vivre** ».

Première rencontre des Partenaires

Depuis sa création, il y a trois ans, le Service aux Partenaires, composé de Francine An. et de Cécile, propose aux travailleurs sociaux d'autres organismes (associations, hôpitaux, cpas, ...) de faire accompagner par un bénévole des Amis d'Accompagner l'un ou l'autre de leurs usagers dans la réalisation d'une démarche utile au suivi de son dossier.

L'organisation de ces accompagnements exige un réel travail d'équipe entre les travailleurs demandeurs et le Service aux Partenaires, travail demandant confiance et respect mutuel. D'une part, celui-ci doit pouvoir compter sur l'intervenant demandeur qui doit évaluer le bien-fondé de la démarche et le besoin de l'utilisateur d'être accompagné. D'autre part, cet intervenant doit pouvoir compter sur le Service aux Partenaires pour confier les accompagnements à des bénévoles efficaces et pour pouvoir obtenir, après la démarche, les informations utiles au suivi de son usager.

Désireuse de rencontrer ceux avec qui elles « font équipe », Francine An. et Cécile ont invité ces travailleurs à la première « Rencontre des Partenaires ». Une vingtaine d'entre eux ont répondu présents, se donnant ainsi l'occasion de faire connaissance, de parler du travail réalisé ensemble et des petits ajustements utiles pour l'améliorer.

Les participants à cette rencontre se sont dit heureux d'y avoir participé, et enthousiastes à poursuivre la collaboration avec nos services.

Francine An. et Cécile



La famille M.

Début 2014, Monsieur s'est présenté chez nous suite à un litige avec le chauffagiste qui devait installer le chauffage dans sa nouvelle maison. Les travaux n'ayant jamais été correctement réceptionnés, le chauffagiste n'a donc pas répondu à ses obligations contractuelles. Il y a par ailleurs des fuites dans l'installation... Cela fait maintenant plusieurs années que la situation stagne.

La famille a pris conseil auprès d'un avocat mais le dossier semble avoir été mal suivi... Malgré un rapport d'expert favorable à Monsieur, le tribunal a donné raison au chauffagiste. Un appel a néanmoins été introduit.

Si Monsieur s'est fait rediriger vers les Amis d'Accompagner, c'est afin de revoir son dossier, de lui permettre de faire face à ses divers problèmes de dettes et de reprendre contact avec les avocats successifs qui n'auraient pas assuré correctement la défense de ses intérêts.

Après l'accompagnement de Monsieur au bureau d'aide juridique, un nouvel avocat a pu être désigné. Nous sommes allés ensemble le rencontrer et collaboration entre celui-ci et Monsieur a pu voir le jour. Le lien s'est créé et le dossier chauffagiste a pu reprendre.

Monsieur sentant que la confiance s'est installée, nous parle alors d'un autre gros dossier qui n'était plus suivi non plus. L'affaire concernait un emprunt fait en son nom. Le souci est que Monsieur nie formellement avoir contracté celui-ci. Une usurpation d'identité semble avoir été effectuée.

L'avocat désigné il y a peu est alors à nouveau sollicité pour intervenir également dans ce dossier. Monsieur ayant pu obtenir un avocat de qualité et ses dossiers litigieux étant à présent gérés, l'Association considère que son intervention peut être clôturée. L'ensemble du processus a duré une petite année.

Il y a quelques jours, quelle ne fut pas notre surprise de recevoir un mail de Monsieur. Il nous annonçait que le dossier d'usurpation avait pu être remporté et que la dette écrasante qui grevait la famille venait d'être supprimée ! Le dossier chauffagiste est toujours en cours et la famille garde espoir.

Tout ceci pour dire que ce qui nous réchauffe le plus le cœur c'est de voir que l'action menée par l'Association peut avoir un réel impact positif, que les familles reviennent ensuite vers nous pour nous en faire part et enfin, si nous avons pu donner un coup de pouce à un moment, c'est d'abord grâce à la volonté de la personne elle-même que les choses finissent par s'arranger.

A.D.

Quelles sont les motivations de nos bénévoles ?

Afin de toujours mieux répondre aux besoins de ses bénévoles, l'Association enregistre à l'inscription leurs motivations à s'engager avec et pour elle. Ainsi, ils ont le choix entre les 10 motivations reprises au tableau (numérotées de 1 à 10), pour lesquelles ils nous indiquent leur motivation dans leur ordre de priorité (de 1 à 10, de la plus importante à la moins importante). Il ressort donc clairement que sur ces dernières années les motivations premières de nos bénévoles sont « Être utile à la société, faire quelque chose pour les autres » et « Défendre une cause ». Ce qui à priori n'est donc pas surprenant pour « Les Amis d'Accompagner », et conforte l'Association dans son Action, et sa volonté de développement.

R. V.

Nombre de fois où la motivation est reprise en :	1er	2ième	3ième	Total
Défendre une cause	54	18	16	88
Etre reconnu	6	16	0	22
Avoir le sentiment d'accomplir quelque chose	5	31	35	71
Etre utile à la société, faire quelque chose pour les autres	68	67	5	140
S'épanouir, occuper le temps libre	4	6	24	34
Rendre service en compensation d'un bienfait reçu	0	14	13	27
Rencontrer des personnes qui ont le mêmes préoccupations ou les mêmes goûts, se faire des amis	2	0	26	28
Rechercher l'amitié, le soutien, créer des liens et avoir un sentiment d'appartenance	0	1	10	11
Acquérir ou exercer une compétence	17	10	30	57
Une autre raison	11	4	8	23



J'ai envie de remercier du fond du cœur le frère Guy (je dis frère car c'est ce que je ressens) pour tout ce qu'il a créé avec les bénévoles et qui est fantastique et formidable.

Merci à tous ceux qui sont venus avec moi pour réaliser les démarches administratives. Je ne sais plus compter combien de fois j'ai été aidé ni depuis quand, la mémoire me joue des tours.

(Ndlr: Monsieur a commencé à être suivi par l'accueil social en 2005. Il a depuis été reçu 273 fois en entretien à l'accueil social et 59 missions d'accompagnement ont été réalisées avec lui par 29 bénévoles différents.)

À l'époque de la rue, un couple que je connaissais me prêtait un petit cabanon qui jouxtait un immense hangar. Il n'y avait là pas grand chose mais tout de même, il y avait une radio. Avec l'argent de la manche, j'avais réussi à économiser pour m'offrir une trompette bon marché. Comme il n'y avait personne à l'entour, je passais le temps en accompagnant les morceaux qui passaient à la radio. Maintenant, dans mon appartement, je ne peux plus faire cela, sans quoi je gênerais les voisins.

À vos agendas!

Notez dès à présent la date du 30 octobre!

En effet, cette année, Les Amis d'Accompagner vous propose de venir découvrir le spectacle "Totus Cordus" qui sera donné au profit de l'Association.

**Le dimanche
30 octobre à 15h
en la salle Vita - de la
Basilique de Koekelberg**

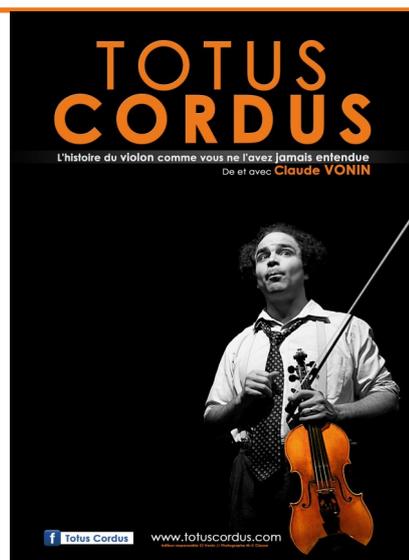
Totus Cordus

Une histoire de corde... sensible !

Venez redécouvrir les émotions de votre univers musical.

Réservez vos places sur

www.accompagner.be



Un logement à louer ?

Nombreux sont nos bénéficiaires qui se retrouvent dans des difficultés liées au logement. Pour des raisons diverses, ils sont contraints à rechercher un logement. Or, à Bruxelles, le marché du logement est totalement saturé. Nos bénéficiaires, fragilisés, en paient le prix fort. La recherche est longue et difficile et certains se voient forcés de prendre un logement inadapté afin de ne pas se trouver à la rue. Ce nouveau logement qui ne correspond pas à leurs besoins ou à leurs moyens, engendre de nouvelles difficultés qui les poussent vers plus de précarité. **C'est pourquoi nous lançons cet appel** : Si vous ou une personne de votre entourage avez un bien à louer, pensez aux Amis d'Accompagner ! Nous avons certainement parmi nos bénéficiaires une personne qui sera ravie de devenir votre locataire. Son suivi social par notre service attestant de son désir de se prendre en main et d'être aidé pour y arriver. Prenez contact avec notre Responsable opérationnel, Arnaud De Temmerman

Comment nous aider ?

En versant un don au compte
IBAN BE25 1142 6095 4582

« Les Amis d'Accompagner »
avec en communication "Don".
Nous vous délivrerons
l'attestation fiscale annuelle
pour tout don = ou > à 40 €
cumulés dans l'année, et ce au
courant du 1er trimestre 2017.

Les Amis d'Accompagner a.s.b.l.

N.N. 0879.434.959

Accueil et correspondance

Rue Félix Vande Sande 40
1081 Bruxelles

T: 02.411.87.54

F: 02.410.72.25

bruxelles@accompagner.be

Service aux Partenaires

02/310.08.51

Site internet

www.accompagner.be

Siège social

Rue des Braves 21

1081 Bruxelles

Coordonnées bancaires

IBAN BE25 1142 6095 4582

BIC CTBKBEB

Rejoignez nous
sur Facebook

